



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2010

Ordre du jour

1. Approbation du PV du 28 avril 2010 (10 min.)
2. Bilan financier (15 min.)
3. Charte d'usage du domaine echecs35.fr (15 min.)
4. Projets en cours (1h10)
5. Poste vacant au Comité Directeur (5 min.)
6. Vote de confiance (15 min.)

La séance est ouverte à 20h30.

Pascal AUBRY, président, nomme Emmanuelle GEFFROY secrétaire de séance.

Présents

Pascal AUBRY, Christian BLEUZEN , Jean-Louis BOURGOIN, David BRAULT, Raymond CHEVREL, Benoît DUGUÉ, Angelika EZANNO, Yvon EZANNO, Emmanuelle GEFFROY, Ronan GUYADER, Hervé HUARD, Simon LE MAREC , Yvon MARTIN, Martine MIGOT, Jean PRIOUL, Anne RUHLMANN, Dominique RUHLMANN, Alain STORME, Kevin TERRIEUX.

Clubs représentés

Les clubs représentés sont :

- Betton Echecs Club (2 voix), par son Président Ronan GUYADER
- Echiquier Dinardais (2 voix), par son Président Alain STORME
- Echiquier Domloupéen (4 voix), par son Président Pascal AUBRY
- Haute Bretagne Echecs (4 voix), par son Trésorier Raymond CHEVREL
- Echiquier Guichenais (2 voix), par son Trésorier Yvon MARTIN
- Echiquier du Pays de Liffré (4 voix), par son Président Dominique RUHLMANN
- Echiquier Vezinois (2 voix), par son Président Jean-Louis BOURGOIN
- Echiquier Vitréen (3 voix), par son vice-Président Benoit DUGUÉ

Pascal AUBRY présente un pouvoir de Claude DANET pour l'Olympic Club Montalbanais (2 voix)

Les clubs Rennes Paul Bert et Rennes Longs Prés ne sont pas représentés.

La répartition des voix au sein du Comité Départemental est donnée en annexe 1.

Les clubs présents ou représentés regroupent 25 voix sur 30 ; le quorum défini par les statuts du 4 novembre 2010 (le tiers des membres représentant le tiers des voix) étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Pascal AUBRY remercie Christian BLEUZEN pour sa présence en temps que Président de la Ligue de Bretagne des Echecs et se félicite des bonnes relations entre le Comité Départemental et la Ligue.

1. Approbation du PV du 28 avril 2010

Aucune remarque n'a été transmise au Comité Directeur depuis la mise en ligne du compte-rendu le 29 avril 2010, aucun des membres présents ne fait non plus de commentaire.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 est approuvé à la majorité (18 pour, 4 contre, 3 abstentions).

2. Bilan financier

Le bilan financier (cf annexe 2) est présenté par Angelika EZANNO, Trésorière du Comité Départemental.

Pascal AUBRY précise que cette présentation de l'état des finances n'a aucun caractère obligatoire et que les comptes présentés ne seront pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale mais participent simplement à la transparence du fonctionnement voulu par le Comité Directeur. Il souligne le travail remarquable effectué par Yvon MARTIN et Angelika EZANNO depuis le mois d'avril pour recouvrir la comptabilité de l'association.

Angelika EZANNO souligne :

- la dépendance très importante du Comité Départemental vis-à-vis de la subvention CNDS ;
- le poids de l'open international dans le budget ;
- le retard pris dans l'utilisation de certains fonds, du en particulier à l'absence d'actions pendant les mois de février à avril, ainsi qu'à la mise en place du nouveau Comité Directeur ;

Elle indique enfin que le bilan provisoire comprend le paiement de la facture 2010-207.

Pascal AUBRY indique que le Comité Directeur a pris acte de la décision de Haute Bretagne Echecs et de l'Echiquier Vezinois de ne pas honorer les factures n°2010-201 et 2010-202 dont les montants sont respectivement de 1597,50€ et 617,70€.

Il indique également qu'un courrier électronique a été envoyé le 5 septembre 2010 à Alain GLORY, président de Rennes Bréquigny Echecs, afin de lui demander le paiement de la facture n°2010-207 d'un montant de 2876€, correspondant à la participation de Rennes Bréquigny Echecs dans l'organisation de l'édition 2009 de l'Open International de Haute-Bretagne. Le 4 octobre 2010, en l'absence de réponse, un courrier postal avec Accusé-Réception a été envoyé à Alain GLORY, président de Rennes Bréquigny Echecs, ce courrier n'a pas été retiré par son destinataire. Pascal AUBRY profite de la présence de Raymond CHEVREL, représentant du club Haute Bretagne Echecs dont Alain GLORY est membre, pour lui donner en mains propres le courrier (cf annexe 3).

Hervé HUARD, au nom du Comité Directeur, remercie à nouveau Christian BLEUZEN, Président de la Ligue de Bretagne, pour avoir donné un avis favorable à la demande d'aide financière faite à la Ligue par le Comité Départemental au moment de solder le budget de l'Open International (cette demande est devenue caduque lorsque le Comité Directeur a obtenu l'accès aux comptes bancaires).

Pascal AUBRY précise enfin que le bilan présenté ne comprend pas la somme de 313,20€ présente sur un compte à la Banque Postale, dont l'existence a été connue seulement la veille de l'Assemblée Générale par réception d'un relevé de compte.

3. Charte d'usage du domaine echecs35.fr

La charte d'usage du domaine echecs35.fr (annexe 4) est présentée par Dominique RUHLMANN, à l'initiative du projet en mai 2008. Il indique que tous les clubs utilisaient le service en septembre 2010, et que le site de Haute Bretagne Echecs a quitté le domaine echecs35.fr récemment (cf plus bas).

Il rappelle les objectifs du domaine echecs35.fr :

- Mutualiser les compétences et les moyens
 - Support technique
 - Formations
 - Solution pro à coûts partagés (120 € / an)
 - Services additionnels (messagerie, listes, news-letter, sauvegardes automatiques...)
 - Adaptation aux compétences et aux désirs de chacun
 - Hébergement classique (PHP/MySQL)
 - Maquette initiale (Drupal)
- Afficher une cohérence et une dynamique 35

Il décrit ensuite les principaux aspects de la charte, en demandant l'Assemblée de se référer au projet mise en ligne le 10 octobre pour les détails techniques. Il précise enfin que :

- si la Commission Communication apporte une aide aux clubs (dans la limite de ses disponibilités), la conception et la mise à jour des sites est de la compétence des clubs ;
- l'acceptation de la charte ne dégage pas les bénéficiaires des services du domaine de leur responsabilité, en particulier pénale.

Dominique RUHLMANN apporte ensuite les réponses suivantes aux remarques remontées par Michel LEGAULT dans son courrier du 3 novembre 2010 (cf annexe 4).

Qu'il existe une charte d'usage pour un outil collectif n'a rien de scandaleux, néanmoins pour bien comprendre les enjeux de l'opération en cours il faut rappeler 2 choses.

1 – Quand le site echecs35.fr a été créé à l'initiative de Dominique Ruhlmann, j'avais souligné l'ambiguïté de la place du comité départemental dans cette organisation. Dominique avait souhaité que ce site reste celui des clubs d'échecs du département et pas celui du Comité Départemental. Le préambule de la charte laisse entendre que sa position a changé. Changera-t-elle encore quand il ne sera plus dans l'équipe de direction du CD ?

Dominique RUHLMANN précise que Michel LEGAULT avait refusé que l'hébergement du domaine echecs35.fr soit un projet du Comité Départemental lorsqu'il l'avait proposé, et qu'un des points essentiels de la charte présentée est l'approbation obligatoire par l'Assemblée Générale du Comité Départemental de toute modification, ce qui garantit justement la pérennité du projet.

2 – Ce qui a donné prétexte à la réalisation de cette charte est la survie de l'ancien site Web du CD35 qui donnait des boutons à nos nouveaux dirigeants.

Dominique RUHLMANN ne fait aucun commentaire à propos du détournement de l'ancien site du Comité Départemental au profit de Haute-Bretagne Echecs, site dont Michel LEGAULT détenait les codes d'accès et dont Dominique RUHLMANN avait demandé la fermeture depuis plusieurs mois.

Le mail que m'a envoyé le 6 juillet Dominique Ruhlmann, menaçant de fermer le site hbe.echecs35.fr pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec le contenu de ce site, rendait évidemment impossible pour le HBE de continuer cette collaboration. C'est pourquoi nous avons migré sur hbe35.fr. Je regrette d'avoir eu à prendre cette décision car je pensais que l'initiative echecs35.fr était bonne, tant que ses initiateurs n'en faisaient pas un instrument de pouvoir. Et je rappelle que le HBE ayant payé sa quote-part pour l'année 2010-2011, le site hbe.echecs35.fr doit rester actif jusqu'au 30 juin 2011.

Conformément à la charte, si Haute Bretagne Echecs ne souhaite pas renouveler son abonnement au domaine echecs35.fr, le sous-domaine hbe.echecs35.fr sera conservé et une redirection mise en place vers le nouveau site du club, pendant une période d'au moins un an (soit jusqu'en juin 2012). Pascal AUBRY précise que la période de redirection est minimale, et que techniquement cette redirection peut être maintenue *ad vitam eternam*. La fermeture du site echecs35.fr et la mise en place de la redirection vers le nouveau site du club peut être mise en place dès aujourd'hui, sur simple demande.

Il est cependant amusant de voir que le prétexte, je cite DR : « J'élaborerai une charte "echecs35.fr" pour la prochaine saison avec accord du comité directeur et que chacun sera ensuite libre d'accepter avant adhésion. Y figurera notamment une clause de respect des autres clubs et du CD35 ... » n'a pas été repris dans la charte tant il était incongru et trop évidemment totalitaire. Il n'en reste pas moins que la menace existe, car rien n'indique que Dominique Ruhlmann ne changera pas une nouvelle fois d'avis.

Le principe figure bien dans la charte, partie 2 (engagement des clubs) : « Les clubs s'engagent à ne pas utiliser leur site web pour porter préjudice à une personne, un groupe de personnes ou toute autre association ». Cela vaut donc en particulier pour les autres clubs et le Comité Départemental.

Suite à une question de l'Assemblée, Dominique RUHLMANN précise que rien n'est prévu dans la charte pour limiter les liens vers des sites externes, par exemple des sites de jeu en ligne, mais que cette charte pourra être amendée par une prochaine Assemblée Générale si le besoin s'en faisait sentir.

En l'absence de question supplémentaire, le projet de charte est mis au vote.

Le projet de charte d'usage du domaine echecs35.fr est adopté par 21 voix pour et 4 abstentions.

4. Projets en cours

Fonctionnement

Pascal AUBRY rappelle que le fonctionnement du Comité Départemental est désormais basé sur les commissions :

- Réunions régulières (comptes-rendus en ligne)
- Votes électroniques (relevés de décision en ligne)
- Conventions passées entre le Comité et les clubs

Il invite les responsables des commissions à présenter les projets en cours.

Commission Scolaires

Anne RUHLMANN, responsable de la Commission Scolaire, présente les interventions en milieu scolaire et le championnat scolaire à venir.

Interventions en milieu scolaire

L'accompagnement éducatif concerne à ce jour 13 collèges, des ateliers scolaires sont menés avec le soutien de la Ville de Rennes dans 4 écoles, et 9 autres établissements bénéficient d'une activité échecs. Les interventions en milieu scolaire sont assurées par Kevin TERRIEUX, Simon LE MAREC et Tangi MIGOT, Pascal JALLU et Raphaël LEMASLE pour le CDE35. D'autres animateurs interviennent aussi : David BRAULT et Efflam CASTEL (HBE), Claude DANET (Montauban), Philippe PERRIER (Vitré), Dominique RUHLMANN et Anne RUHLMANN (Liffré), Stefano MAZZA (Dinard), Francis LE DERF et M. SEIGNEUR.

Championnat scolaire

La phase départementale en individuel du championnat scolaire se déroulera sur 4 lieux de jeu : Pacé et Fougères le mercredi 8 décembre et Liffré et Rennes le mercredi 15 décembre.

Pascal AUBRY souligne l'énorme travail de recensement, de mutualisation des outils et de communication effectué par la commission scolaire. Des outils de communication ont été conçus et distribués : affiche, plaquette, abonnements à des revues d'échecs... De nombreuses informations sont recensées et peuvent être consultées par tous sur le site du CD35 afin de faciliter toutes les étapes depuis l'inscription jusqu'à l'organisation des différentes étapes du championnat scolaire ainsi que pour l'accompagnement éducatif en milieu scolaire.

La phase départementale par équipe aura lieu le 26 janvier à Liffré, la phase académique par équipe le 23 mars, également à Liffré.

Commission Jeunes

Pôle Espoir

Le Pôle Espoir est présenté par Jean PRIOUL, responsable de la Commission Jeunes.

Le 10 octobre une journée de formation a été effectuée avec Kevin TERRIEUX et Simon LE MAREC à Domloup pour les 10 jeunes sélectionnés par la Commission Jeunes dans le cadre du Pôle Espoir. Deux autres journées sont programmées le 3 à janvier et le 13 mars. L'objectif des jeunes de se qualifier au championnat de Bretagne puis de France.

Le Pôle Espoir sera élargi à une vingtaine de joueurs après le championnat 35 jeunes. Ce Pôle Espoir est encore expérimental, et les modalités de recrutement pour la saison prochaine pourront être revues.

Championnat 35 Jeunes

Le championnat 35 Jeunes est présenté par Jean-Louis BOURGOIN, organisateur.

Il aura lieu le 27 et 28 Novembre 2010 à Vezin. La préparation suit son cours, la Commission Jeunes espère passer le cap des 100 joueurs. 50 joueurs sont inscrits, les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site du Comité Départemental.

Commission Adultes

Hervé HUARD, responsable de la Commission Adultes, présente les travaux en cours.

Championnat 35 toutes catégories

Le nombre d'inscrits est conforme aux années précédentes, en légère augmentation. Les clubs qui l'accueillent sont vivement remerciés.

Coupe Jean-Claude Loubatière

La phase départementale est organisée à Guichen le jeudi 11 novembre, inscription des équipes avant le mardi 9 à 20h.

35 Masters

Le 35 Masters est une nouvelle compétition mise en place par le Comité Départemental, les grands axes en sont présentés sur le site du Comité Départemental. Ce projet a pour objectif de toucher les meilleurs joueurs de département qui jusqu'à aujourd'hui ne participent pas au championnat 35 toutes catégories (notamment par ce que le calendrier ne leur convient pas).

Il permettra également à terme de désigner un champion d'Ille-et-Vilaine représentatif du niveau de jeu dans le département, pour représenter le Comité Départemental au niveau régional. Cette année, le calendrier des fêtes religieuses ne le permet pas, et c'est donc le championnat 35 toutes catégories qui désignera le représentant du département au championnat de Bretagne.

Les plus forts joueurs a qui la formule (24 joueurs, système coupe) a été présentée ont semblé intéressés.

Hervé HUARD insiste sur le fait que l'organisation de cette nouvelle compétition n'a pas diminué le nombre de joueurs du championnat « classique », et qu'il s'agit bien d'un ajout à l'existant. Par ailleurs, les quatre premiers du championnat classique seront invités au 35 Masters.

Grand Prix des rapides

L'objectif de ce projet serait de fédérer au niveau départemental l'organisation des opens de parties rapides, qui sont par ailleurs déjà très bien gérés par les clubs organisateurs. Il ne vient pas se substituer au travail déjà effectué dans ce domaine. Aucun prix en espèces ne sera alloué cette année mais les lauréats de cette première édition seront invités par les organisateurs de la saison prochaine qui souhaiteront inscrire leur open au programme du Grand Prix des rapides.

Open International d'Ille et Vilaine

L'organisation de la prochaine édition sera abordée lors de la prochaine réunion de la Commission Adultes. En particulier, il se peut que le lieu fasse l'objet d'une discussion.

Formation toutes catégories

Ronan GUYADER indique qu'un cycle de formation est en cours de mise au point dans le cadre du plan de développement du Comité Départemental. Tous les détails seront très prochainement communiqués à tous les licenciés du département.

La formation sera assurée par Simon LE MAREC (entraîneur FFE) et Kevin TERRIEUX (entraîneur FFE, Maître International). Une inscription en ligne sera proposée sur le site du Comité Départemental, Le programme sera conçu de manière à permettre à des joueurs de participer à une session sans avoir participé à la précédente, de manière aussi souple que possible.

Cinq dates ont été retenues, la première journée aura lieu le dimanche 21 novembre à Betton, les suivantes les 9 janvier, 23 janvier, 8 mai et 21 mai.

Pascal AUBRY indique que Kevin TERRIEUX et Simon LE MAREC ont été choisis pour la qualité de leurs prestations, notamment dans les clubs dans lesquels ils interviennent, et les remercie pour leur concours à ces formations

Par ailleurs, la Commission Adultes remercie tous les arbitres ainsi que les arbitres stagiaires pour leur précieux concours apporté à tous les événements échiquiens du département.

Commission Féminines

Pascal AUBRY indique que suite à la démission de Hervé SIBILLE, la Commission Féminines n'a plus aucun membre, et qu'aucun projet n'est en cours.

Il rappelle néanmoins que les féminines sont une préoccupation constante de toutes les commissions (favorisation des féminines dans le Pôle Espoir, invitation préférentielle des plus fortes joueuses au 35 Masters, ...).

Commission Communication

Site web

Le site web, grâce à une actualisation très régulière, est devenu en quelques mois la source d'informations des échecs dans le département.

Une nouvelle interface d'inscription en ligne aux compétitions est disponible pour tous les clubs (y compris pour les tournois internes), elle a déjà été utilisée par les open de Domloup et Betton, ainsi que les championnats 35 jeunes et adultes.

Lettre d'information

La lettre d'information Echecs 35 Info, diffusée de manière non périodique, est appréciée des licenciés (très bons retours, plus de 250 abonnés, un seul désabonnement).

Plan Sport Emploi

Dominique RUHLMANN présente l'état actuel du Plan Sport Emploi contracté avec la DDCSPP.

De septembre 2009 à juin 2010, des interventions ont eu lieu à Rennes Bréquigny Echecs, la Maison de Suède et l'association Espoir 35. La poste est non pourvu depuis la démission de Efflam CASTEL le 1^{er} septembre 2010 (qui avait remplacé Simon LE MAREC le 1^{er} janvier 2010).

Pascal AUBRY et Dominique RUHLMANN ont rencontré M. Arnaud GADBIN (DDCSPP) et ont redéfini le projet en accord avec lui. Une fiche de poste vers de nouveaux publics (prisons, hôpitaux, maisons de retraite), plus axée sur la médiation sociale que sur les échecs, sera diffusée très prochainement. Des contacts ont déjà été pris pour assurer le quota d'heures du contrat.

Le Comité Départemental devra soigner la communication (notamment dans la presse) autour de cette action.

Commission Technique

Yvon MARTIN responsable de la Commission Technique, présente brièvement les activités de cette Commission Transversale, au service des autres Commissions :

- Adoption des règlements
- Gestion du matériel

5. Poste vacant au Comité Directeur

Pascal AUBRY rappelle que Hervé SIBILLE a démissionné du Comité Directeur le 6 octobre 2010 pour raison professionnelles, et que son poste est donc vacant.

Yvon MARTIN informe également l'Assemblée Générale de sa démission du Comité Directeur. Yvon MARTIN précise qu'il souhaite disposer de plus de temps pour se consacrer à l'Echiquier Guichenaïs au sein duquel il prend la succession de Hervé SIBILLE. Il précise également qu'il reste disponible et investi pour le Comité Départemental, notamment pour toutes les questions d'arbitrage, reste membre de la Commission Technique.

Conformément aux nouveaux statuts du Comité Départemental, en l'absence de candidats non élus, les postes vacants au Comité Directeur ne seront pas remplacés.

6. Vote de confiance

Suite au courrier envoyé par Michel LEGAULT aux présidents des clubs du département le 9 septembre 2010 (annexe 5), Pascal AUBRY précise :

- Que les accusations selon lesquelles il serait « *intervenue brutalement auprès de la DDCSPP pour faire annuler la subvention CNDS 2010 de Haute Bretagne Echecs* » sont fantaisistes et diffamatoires ; M. Arnaud GADBIN (DDCSPP chargé des dossiers CNDS) a d'ailleurs confirmé que ni le Président du Comité Départemental ni aucun membre du Comité Directeur n'était intervenu en ce sens. Le courrier de Michel LEGAULT a été transmis à M. Arnaud GADBIN à sa demande, ainsi qu'un autre courrier porteur des mêmes accusations adressé par Michel LEGAULT aux Présidents de la Fédération Française des Echecs et de la Ligue de Bretagne des Echecs.
- Que les accusations selon lesquelles il « *a été pris à espionner Efflam sur son lieu de travail sans se montrer, avant de s'enfuir piteusement quand il a eu peur d'être reconnu* » sont insultantes et calomnieuses. Il précise également que tout a été mis en œuvre par la nouvelle équipe pour que Efflam CASTEL puisse continuer à travailler normalement au sein du Comité Départemental, dans la mesure où il apportait les éléments nécessaires à la justification de l'emploi des subventions publiques grâce auxquelles il était rémunéré, ce qu'il a refusé de faire. Pascal AUBRY tient par ailleurs à disposition la correspondance électronique entre lui et Efflam CASTEL montrant son refus de coopérer avec le nouveau Comité Directeur et ses menaces de poursuivre le Comité Départemental devant le Conseil des Prudhommes.
- Que les comparaisons entre le Comité Directeur et les sociétés totalitaires (« *on ne peut manquer de voir dans cette gouvernance tous les éléments de construction des sociétés totalitaires (le 20ème siècle nous en a malheureusement donné trop d'exemples). Certes il y manquera toujours une police pour les opérations de basse œuvres* ») sont insultantes et dégradantes.

Il conclut en exprimant son regret de voir un ancien responsable du Comité Départemental se conduire de façon si indigne.

Plusieurs membres du Comité Directeur soutiennent les affirmations de Pascal AUBRY et insistent par ailleurs sur le fonctionnement démocratique du Comité Directeur et les débats contradictoires au cours des réunions.

Raymond CHEVREL, représentant de Haute Bretagne Echecs, réitère les accusations de Michel LEGAULT malgré les démentis, indique qu'il « apportera les preuves », et que « tout se paiera ».

Pascal AUBRY indique ensuite qu'en réunion du 21 septembre 2010 le Comité Directeur a décidé de ne pas engager de poursuites envers Michel LEGAULT, considérant néfaste pour l'image des échecs la publicité de ces accusations mensongères. Personnellement mis en cause, Pascal AUBRY a néanmoins demandé qu'un vote de confiance envers le Comité Directeur soit organisé lors de la présente Assemblée Générale, à la suite duquel il démissionnera si une majorité de clubs ne renouvelle pas sa confiance à l'équipe actuelle.

L'Assemblée Générale renouvelle sa confiance au Comité Directeur par vote secret (21 voix pour, 4 contre, pas d'abstention).

Au nom du Comité Directeur, Pascal AUBRY remercie les responsables des clubs pour leur confiance, l'ensemble de tous ceux qui s'investissent pour le Comité Départemental pour leur temps et leur énergie, et indique qu'il continuera donc sa mission de Président au sein du Comité Directeur, avec le même plaisir.

La séance est levée à 22h55.

Le Président de séance
Pascal AUBRY

La secrétaire de séance
Emmanuelle GEFFROY

Annexe 1 : répartition des voix au sein du Comité Départemental

La répartition des voix au sein du Comité Départemental est la suivante, conformément aux nombre de licenciés au 31 août 2010 :

Club	licences A	licences B	Voix
Betton Echecs Club	31	6	2
L'Echiquier Dinardais	6	39	2
Echiquier Domloupéen	57	11	4
Echiquier Guichénais	31	8	2
Echiquier du Pays de Liffré	30	117	4
Olympic Club Montalbanais	26	9	2
Echiquier Rennes - Les Longs Prés	10	0	1
Rennes Paul Bert	58	48	4
Haute Bretagne Echecs	48	67	4
L'Echiquier Vezinois	17	10	2
Echiquier Vitréen	30	50	3
Total	344	365	30

Note : le club « Rennes Bréquigny Echecs » n'est plus affilié à la FFE pour la saison 2010-2011.

Annexe 2 : bilan financier provisoire présenté par Angelika EZANNO

Compte de gestion du 1/1/2010 au 31/10/2010

Charges		Produits	
60 Achats	5 195,60 €	70 Produits des activités	9 327,81 €
6062100 Alimentaire	911,21 €	7062000 Alimentaires vendus	1 554,56 €
6063000 Fournitures activ. man.	3 310,00 €	7088200 Tournois	7 773,25 €
6064000 Fournitures de bureau	14,80 €		
6064020 Communication	772,60 €	74 Subventions	24 401,06 €
6068000 Fournitures informatiques	186,99 €	Etat	
		7441010 CNDS	16 580,00 €
61/62 Autres charges externes	13 924,39 €	Collectivités Territoriales	
6135000 Locations diverses	1 050,00 €	7442000 Conseil Régional	1 700,00 €
6168350 Assurance MAÏF	98,93 €	7442010 Conseil Général	788,06 €
6181000 Documentation générale	182,50 €	7442010 VDR : Office des Sports	2 876,00 €
6221000 Arbitrage	383,00 €	7442900 VDR : Ateliers scolaires	1 897,00 €
6239000 Recompenses/prix	3 210,25 €	7443000 Accomp. Educ.et Ateliers scol.	560,00 €
6251000 Hébergement (repas)	489,99 €		
6251100 Hébergement (chambres)	7 750,64 €	75 Autres produits	1 895,90 €
6251800 Autres frais de déplacem.	7,60 €	7513000 Dotation LBE	1 395,90 €
6257000 Réceptions - Représentat.	212,74 €	7514000 BNP	500,00 €
6260000 Frais postaux	51,40 €		
6270000 Services bancaires	77,53 €		
6284000 Frais de tournois	194,30 €		
6285000 Cotisation CDOS	215,51 €		
64 Charges de personnel	11 055,75 €		
6411100 Salaires bruts	6 708,75 €		
6451000 Charges sociales	4 347,00 €		
Total charges	30 175,74 €	Total produits	35 624,77 €
		Résultat	5 449,03 €

Annexe 3 : courrier envoyé le 4 octobre 2010 à Alain GLORY, Président de Rennes Bréquigny Echecs (1/2)

Rennes,
le 4 octobre 2010

Objet : Facturation (relance)

A : M. Alain GLORY
Président de Rennes Bréquigny Echecs
19 allée Joseph Quérard
35200 RENNES

Copie à : M. Pierre LECLERCQ, Directeur du service des Sports de la ville de Rennes
Mme Françoise TREDAN, Directrice du CDOS 35



Monsieur le Président,

Vous ayant envoyé un courrier électronique sur le sujet le 5 septembre dernier et n'ayant pas eu de réponse de votre part, je me permets de vous relancer par lettre avec accusé-réception.

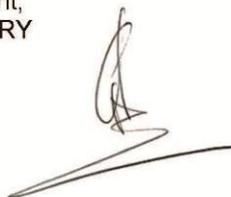
Mme Virginie POINTIER de l'office des sports de Rennes, après consultation de la direction des affaires financières de la ville de Rennes, nous a confirmé que la subvention pour le deuxième open de Haute-Bretagne (édition 2009) de 2876€ a été mandatée au club de Rennes Bréquigny Echecs, dont vous êtes le Président, le 11 août 2010.

Contrairement à ce qui avait été fait en 2009, où le club de Gazélec avait payé une facture de l'open 2009 avec la subvention 2008, le Comité Directeur a décidé à partir de cette année une facturation en lien direct avec la manifestation pour laquelle la subvention est destinée.

Je vous remercie donc de bien vouloir régler la facture jointe, correspondant à la participation de Rennes Bréquigny Echecs et d'un montant égal à la subvention, comme cela a été réalisé pour l'édition 2008.

Cordialement,

Pour le Comité Départemental,
son Président,
Pascal AUBRY



P.J. : facture n° 2010-207.



Chez Angelika EZANNO – 1 pré des bonnets rouges – 35000 RENNES

Annexe 3 (2/2)



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

FACTURE

N° de facture : 2010-207
Date de facturation : 5 septembre 2010
Facturé à : Rennes Bréquigny Echecs
Chez M. Alain GLORY
19 all Joseph Quérard
35200 RENNES
Objet : Participation à l'organisation du 2^{ème} open international
de Haute-Bretagne

Désignation	Quantité	H.T.	Montant
Participation au règlement des frais d'organisation du 2 ^{ème} open de Haute-Bretagne (15-21 juillet 2009)	-	2876,00€	2876,00€
	Sous-total		2876,00€
	T.V.A.		0,00€
	Total		2876,00€
	Remise		
	Montant à verser		2876,00€

Chèque à l'ordre de CDE 35



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Chez Angelika EZANNO – 1 pré des bonnets rouges – 35000 RENNES

Annexe 4 : courrier de Michel LEGAULT du 3/11/2010 adressé aux présidents des clubs d'échecs d'Ille-et-Vilaine (1/3)

L'état des lieux après 6 mois

Aucun des dysfonctionnements signalés dans mon précédent courrier n'a été corrigé.
En particulier l'opération racket sur les subventions CNDS du HBE et Vezin a toujours cours.

Le titre de champion d'Ille et Vilaine

A ce jour nul ne sait quelle compétition va délivrer le titre de champion d'Ille et Vilaine. C'est déjà un dysfonctionnement majeur alors que le championnat d'Ille et Vilaine va entamer sa 2ème ronde. La FFE négocie depuis plusieurs années pour devenir fédération délégataire, ce qui, en particulier, lui donnera le droit de délivrer le titre de champion de France des échecs (aujourd'hui elle ne délivre que le titre de champion de France de la FFE). Par déclinaison, cela permettra aussi de délivrer les titres des autres découpages territoriaux (Régions et Départements). Un des arguments qui a permis à la FFE d'être reconnue fédération sportive est l'organisation de compétitions respectant la logique sportive. Cette logique sportive veut, dans tous les sports, que les champions départementaux soient les vainqueurs des championnats départementaux (idem championnats régionaux et championnat de France). Si la FFE laisse certains départements faire une entorse à cette règle elle se tire d'évidence une balle dans le pied pour obtenir l'agrément de fédération délégataire.

En conséquence le champion d'Ille et Vilaine doit absolument être le vainqueur du championnat d'Ille et Vilaine tel qu'il a été défini cette année. Et bien sûr ce titre doit lui garantir la participation au championnat de Bretagne. Je comprendrai mal que la LBE accepte que n'importe quelle compétition qualifie pour ce championnat de Bretagne.

Le plan de développement

La subvention CNDS de 10580 € accordée au CD est conditionnée à la réalisation du plan de développement (les 6000 € complémentaires du Plan Sport Emploi ayant leur propre logique). A ce jour, à part le championnat scolaire, il existe peu d'information indiquant la manière dont ce plan sera exécuté pour l'année 2010, alors même que le président s'est engagé auprès de la DDCSPP à le respecter.

Je rappelle que les grands axes retenus de ce plan sont :

- objectif 1 : Continuer la progression des effectifs
- objectif 2 : Elever le niveau de jeu des licenciés (ce qui signifie tous les licenciés et pas seulement une minorité auto-désignée élite).

Pour cela les actions principales sont

Opération 1 : Le championnat scolaire

Opération 2 : Augmenter le nombre de lieux de jeu

Opération 3 : Généralisation des stages itinérants

Actions complémentaires

- Constitution d'un sas féminin
- Organisation de 7 fêtes des échecs dans les quartiers « Dynamique Espoir Banlieues » et zones urbaines sensibles.
- Matériel pour l'open de Haute Bretagne

Les documents soumis au vote

La charte des usages du site échecs35.fr

Qu'il existe une charte d'usage pour un outil collectif n'a rien de scandaleux, néanmoins pour bien comprendre les enjeux de l'opération en cours il faut rappeler 2 choses.

1 – Quand le site echecs35.fr a été créé à l'initiative de Dominique Ruhlmann, j'avais souligné l'ambiguïté de la place du comité départemental dans cette organisation. Dominique avait souhaité que ce site reste celui des clubs d'échecs du département et pas celui du Comité Départemental. Le

Annexe 4 (2/3)

préambule de la charte laisse entendre que sa position a changé. Changera-t-elle encore quand il ne sera plus dans l'équipe de direction du CD ?

2 – Ce qui a donné prétexte à la réalisation de cette charte est la survie de l'ancien site Web du CD35 qui donnait des boutons à nos nouveaux dirigeants. Le mail que m'a envoyé le 6 juillet Dominique Ruhlmann, menaçant de fermer le site hbe.echecs35.fr pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec le contenu de ce site, rendait évidemment impossible pour le HBE de continuer cette collaboration. C'est pourquoi nous avons migré sur hbe35.fr. Je regrette d'avoir eu à prendre cette décision car je pensais que l'initiative echecs35.fr était bonne, tant que ses initiateurs n'en faisaient pas un instrument de pouvoir. Et je rappelle que le HBE ayant payé sa quote-part pour l'année 2010-2011, le site hbe.echecs35.fr doit rester actif jusqu'au 30 juin 2011. Il est cependant amusant de voir que le prétexte, je cite DR :

« J'élaborerai une charte "echecs35.fr" pour la prochaine saison avec accord du comité directeur et que chacun sera ensuite libre d'accepter avant adhésion..

Y figurera notamment une clause de respect des autres clubs et du CD35 ... »

n'a pas été repris dans la charte tant il était incongru et trop évidemment totalitaire. Il n'en reste pas moins que la menace existe, car rien n'indique que Dominique Ruhlmann ne changera pas une nouvelle fois d'avis.

Le HBE s'abstiendra donc sur ce document.

Les modifications des statuts

Par définition des statuts ne sont jamais parfaits et sont toujours améliorables, donc si ça amuse le nouveau comité de modifier ceux-là pourquoi pas.

Je rappelle que le modèle utilisé est celui préconisé par la FFE et que ces statuts ont été agréés par le service de la jeunesse et des sports (comme devront l'être les modifications éventuelles).

Si je comprends bien il s'agit surtout de renuméroter les articles, je n'ai rien à dire à cela.

Restent quelques modifications qui ne sont pas sans importance.

1 - Dans les articles 6 et 7 (anciens 13.1 et 13.2) l'expression « à priori », utilisée 2 fois, a été supprimée.

Rappel de l'ancienne formulation

13.1. La fédération délègue, a priori, aux ligues régionales...

13.2. La fédération délègue a priori, aux comités départementaux ou par défaut aux ligues...

Il s'agit des compétences de la Fédération. Évidemment un comité départemental ne peut corriger cela. Ici « à priori » signifie qu'il peut en être autrement s'il s'avère que la ligue ou le comité ne peut assumer son rôle. Si l'on supprime « à priori » cela signifierait (mais encore une fois le comité départemental ne peut en décider seul) que ces missions sont de l'exclusivité des ligues ou des comités. Il n'y a pas lieu de modifier la formulation antérieure.

2 – Il a été rajouté en urgence une formule pour compléter le comité directeur en cas d'absence de candidat non élu lors de l'élection initiale. La formulation retenue est celle de la cooptation à l'initiative du président. Je me suis toujours battu contre toute forme de cooptation considérant que c'était la pire des formes de désignation de représentants dans un espace démocratique. Évidemment je ne suis pas surpris que ce soit justement cette forme qui soit proposée par le président. C'est dans la droite ligne du mode de gouvernance à l'œuvre depuis 6 mois. Le HBE votera contre.

3 – La modification ayant le plus d'incidence pratique est celle de l'article 13

a) *Le groupe A est composé de 4 à 12 membres* : qui décide du nombre ? S'il s'agit de dire qu'il faut au moins 4 candidats alors il faut l'exprimer différemment.

b) La moitié du Comdir sera réélue tous les ans et en conséquence le président tous les ans et il n'y a plus d'alignement sur l'olympiade (la phrase suivante de l'art 22.12 a été supprimée : Le mandat du comité directeur du comité départemental expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été.)

Annexe 4 (3/3)

Le mouvement sportif, dont l'intention a été reprise par la FFE, a souhaité que l'ensemble des organes de délibération du mouvement sportif s'aligne sur l'olympiade (donc élection pour 4 ans). Certes nous ne sommes pas sport olympique et cela est donc d'une importance moindre, mais la demande de devenir fédération délégataire est une première avancée pour devenir sport olympique. L'intention est de laisser du temps aux dirigeants pour impulser une politique sur la base d'un plan de développement pluri-annuel. Comment signer un tel plan quand on ne sait pas si l'on sera encore président l'année suivante. On voit bien dans les actuelles péripéties du CD35 comment un plan de développement pluri-annuel peut être encombrant en cas de changement inopiné de direction. Nous distinguer ainsi du mouvement sportif est un mauvais signal donné à nos organismes de tutelle.

Le HBE votera contre.

c) Et si je puis me permettre une remarque de forme dans l'article 20, chaque commission :

Rend des comptes moraux et financiers au Comité Directeur

On rendait des comptes moraux au 19ème siècle, désormais on produit des rapports moraux et financiers ou des comptes-rendus.

Vote de confiance

L'ordre du jour signale un énigmatique vote de confiance

Diantre, le président aurait-il à ce point perdu confiance en lui qu'il demande à ce qu'une confiance lui soit accordée ou s'agit-il de la dernière trouvaille de com permettant d'éviter de répondre aux questions gênantes ?

Le président s'est suffisamment discrédité par ses initiatives inopportunes depuis 1 an pour que même la question soit incongrue.

Annexe 4 : projet de charte d'usage du domaine echecs35.fr (1/6)



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Charte d'usage du domaine echecs35.fr

Projet du 10 octobre 2010

Préambule

Echecs35.fr est une solution d'hébergement mutualisé mise en place par le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine (CDE35).

Le nom de domaine echecs35.fr est la propriété du Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine, il ne peut être abandonné, cédé ou vendu que sur décision de l'Assemblée Générale.

Usage

Tout club d'échecs du département affilié à la Fédération Française des Echecs 35 peut y souscrire. L'usage du domaine par un club prend fin dès lors que le club n'est plus affilié.

L'abonnement pour une durée d'un an commence le 1er mai de chaque année

Les frais (120 € par an en 2010) sont répartis à égalité entre les associations abonnées au service. L'abonnement du Comité Départemental lui-même compte comme l'abonnement de deux clubs.

Gestion

La gestion technique du domaine echecs35.fr est confiée par le Comité Directeur à sa Commission Communication.

L'évolution de la présente charte ou des conditions d'hébergement est soumise à l'approbation du Comité Directeur.



Annexe 4 (2/6)

1. Conditions d'utilisation

Accès web des clubs

Les conditions d'hébergement offertes aux clubs sont les suivantes (au 1^{er} septembre 2010) :

- Un sous-domaine du type : club.echecs35.fr. Pour les nouvelles demandes, le nom du sous domaine devra être accepté par la Commission Communication. Le sous-domaine est accessible grâce au protocole HTTP (accès web, à l'adresse <http://club.echecs35.fr>).
- L'utilisation du langage PHP sur les pages du site, dans les conditions permises par l'hébergeur du domaine echecs35.fr.
- Un espace disque de 5 Go minimum, accessible par le protocole FTP.
- Une base de données MySql au minimum. Les usages particuliers nécessitant une ou des bases de données supplémentaires seront étudiés au cas par cas par la Commission Communication.

Ces conditions pourront évoluer en fonctions des offres de l'hébergeur du domaine echecs35.fr et après information des clubs bénéficiaires.

Adresses électroniques (virtuelles) des clubs

Le Comité Départemental fournit à chaque club affilié du département une adresse virtuelle club@echecs35.fr, redirigée vers une ou plusieurs autres adresses électroniques. La liste de ces adresses est fournie par les clubs à la Commission Communication ; par défaut, l'adresse virtuelle est redirigée vers l'adresse électronique connue du responsable du club.

L'adresse virtuelle club@echecs35.fr devient l'adresse officielle du club pour toute correspondance du Comité départemental

Adresses électronique (physique ou virtuelle) personnelles

Le Comité Départemental fournit à toutes les personnes exerçant des responsabilités ou activités dans les clubs du département (dirigeants, encadrants, formateurs, bénévoles), sur leur demande, une adresse électronique sur le domaine echecs35.fr.

Cette adresse est par défaut de la forme prenom.nom@echecs35.fr ; les autres demandes seront examinées au cas par cas par la Commission Communication.

Ces adresses peuvent être, à la demande :

- **Virtuelle**, c'est-à-dire qu'une adresse prenom.nom@echecs35.fr est redirigée vers une adresse réelle de cette personne
- ou **physique**, c'est-à-dire que l'adresse prenom.nom@echecs35.fr est hébergée sur le domaine echecs35.fr.

Adresses électroniques impersonnelles et listes de diffusion

Les clubs peuvent, sur demande à la Commission Communication, bénéficier de la mise en place de listes de diffusion (du type club-liste@echecs35.fr) et d'adresses virtuelles redirigées (du type club-fonction@echecs35.fr) vers les adresses de leur choix.



Annexe 4 (3/6)

2. Engagements des clubs

D'une manière générale, les clubs bénéficiant des services du domaine echecs35.fr s'engagent à utiliser les ressources mises à leur disposition à des desseins en rapport avec la vie de leur club, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Accès web des clubs

Les clubs veillent :

- à la conformité des contenus de leur site avec les lois françaises sur la propriété intellectuelle.
- à assurer la mise à jour régulière des contenus de leur site web et à supprimer les informations erronées.

Les clubs s'engagent :

- à ne pas utiliser leur site web pour porter préjudice à une personne, un groupe de personnes ou toute autre association.
- à faire figurer sur leur page d'accueil (<http://club.echecs35.fr>) un lien explicite vers une des pages suivantes :
 - la page d'accueil du site web du Comité Départemental (<http://cd.echecs35.fr>).
 - la page du site web du Comité Départemental qui référence tous les clubs d'échecs d'Ille-et-Vilaine (<http://www.echecs35.fr>).

Adresses électroniques (virtuelles) des clubs

Les clubs s'engagent à signaler à la Commission Communication tout changement de leur équipe dirigeante pour si nécessaire modifier la redirection de leur adresse virtuelle.

Adresses électroniques impersonnelles et listes de diffusion

Les clubs s'engagent à ne pas utiliser les listes de diffusion du domaine echecs35.fr pour porter préjudice à une personne, un groupe de personnes ou toute autre association.



3. Engagements des licenciés

Adresses électronique (physique ou virtuelle) personnelles

D'une manière générale, les licenciés bénéficiant des services du domaine echecs35.fr s'engagent à utiliser les ressources mises à leur disposition à des desseins en rapport avec leur activité échiquéenne, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Ils s'engagent à ne pas utiliser leur adresse du domaine echecs35.fr pour porter préjudice à une personne, un groupe de personnes ou toute autre association.



4. Engagements du Comité Départemental

Accès web des clubs

Le Comité Départemental s'engage à maintenir à minima ces conditions d'hébergement, dans la mesure des possibilités offertes par l'hébergeur du domaine echecs35.fr.

Lors de l'arrêt de l'utilisation d'un sous-domaine par un club, le Comité Départemental s'engage, à la demande du club, à maintenir une redirection du sous-domaine vers le nouveau site du club ou, par défaut, la page du club sur le site de la Fédération, et ce pendant une période minimale d'au moins un an.

Le Comité Départemental s'engage à maintenir à jour la page <http://echecs35.fr> avec la liste de tous les clubs affiliés du département.

Adresses électroniques (virtuelles) des clubs

Le Comité Départemental s'engage à mettre à jour la redirection de l'adresse à la demande des clubs sur leur demande dans les délais les plus brefs.

Lors de l'arrêt d'un club, le Comité Départemental s'engage à maintenir l'adresse virtuelle du club pendant une période d'au moins un an.

Adresses électronique (physique ou virtuelle) des licenciés

En cas de non respect de la charte d'usage du domaine echecs35.fr, le bénéficiaire d'une adresse virtuelle ou physique pourra se voir supprimer cette adresse sur décision du Comité Directeur.

La Commission Communication pourra, si un impératif technique le demandait, supprimer les adresses physiques ou virtuelles des personnes n'exerçant plus de responsabilité ou activité.

Dans tous les cas (non respect de la charte d'usage ou arrêt d'activité), cette suppression ne pourrait intervenir qu'après information du bénéficiaire, puis maintien pendant une période d'au moins un an d'une redirection du courrier à l'aide d'une adresse virtuelle.

Aide technique

Le Comité Départemental s'engage à ce que les membres de la Commission Communication apportent une aide technique aux clubs en cas de difficulté, dans la limite de leur disponibilité et de leur compétence.



Annexe 4 (6/6)

5. Manquement aux engagements

Le Comité directeur du Comité Départemental pourra être saisi par tout licencié qui estimerait qu'au moins un des engagements de cette charte n'est pas respecté. La demande écrite doit être envoyée au président du Comité Départemental (presidentcd@echecs35.fr).

Après concertation avec tous les intéressés, le Comité Directeur prendra les mesures qu'il jugera les plus adaptées à la situation. En cas de faute particulièrement grave et refus de correction par le bénéficiaire des services du domaine echecs35.fr incriminé, l'accès aux services dont il bénéficie pourra être bloqué temporairement ou définitivement, avec ou sans dédommagement.



Annexe 5 : courrier de Michel LEGAULT du 9 septembre 2010 aux présidents des clubs d'échecs d'Ille-et-Vilaine (1/5)

Michel Legault
aux
présidents des clubs d'Ille et Vilaine

Bonjour,

Vous avez, je suppose, pris connaissance du compte-rendu du Comité Directeur de juin du CD35. Ce compte-rendu comportant de trop nombreuses erreurs, insinuations en tout genre et décisions illégales, je me vois contraint de sortir de la réserve dans laquelle je m'étais placé en attendant que la raison reprenne le dessus.

Venons-en à l'essentiel. Le CD a voté la facturation des cours assurés par Efflam Castel durant l'année 2009-2010 en fonction des lieux où ces cours ont eu lieu. Il a voté ensuite une annulation de dette à tous les clubs, hormis le HBE et Vezin.

Il y a une règle simple qui vaut pour les associations comme pour les entreprises : il ne peut y avoir de facturation d'une prestation s'il n'y a pas d'accord préalable concernant cette facturation. C'est une règle intangible qui vaut devant n'importe quel tribunal. Dans notre cas, cet accord ne peut avoir existé puisque lorsque ces prestations ont été effectuées il n'était pas question de les facturer.

Le HBE n'a accepté cette prestation qu'à la condition qu'elle soit gratuite, n'ayant évidemment pas les ressources lui permettant de la financer. La facturer, une fois l'opération terminée, revient alors à de la vente forcée. On rend un service en prétendant que c'est gratuit et une fois le service rendu on le fait payer. Chacun appréciera comment qualifier de telles pratiques. Que l'on ait entre-temps changé de président n'y change rien. Pour information, le budget du HBE pour l'année sportive était de 1559 € avec un solde positif de 17 €.

Depuis 3 ans, l'action du Comité Départemental se situait dans le cadre d'un plan de développement signé avec la DRDJS (intégrée depuis dans la DDCSPP) d'une part et le Conseil Général d'autre part. Ce plan de développement était couvert par la subvention CNDS. Je ne sais pas si ce plan s'applique toujours, puisque la priorité de la nouvelle direction du CCD35 semble être de vouloir privilégier l'élite, cependant ce plan s'appliquait jusqu'au 28 avril 2010. Dans ce cadre, il était prévu une intervention d'un animateur rétribué par le CD dans les lieux de jeu propices au développement de masse. Ces interventions ont d'ailleurs dans les années passées permis d'aider le club de Liffré à démarrer et le club de Domloup à se relever après un moment difficile. Un formateur a aussi été payé à Guichen. Il a toujours été clair que cette aide ne devait pas être pérenne, les clubs étant invités à prendre le relais aussitôt que possible. Néanmoins ce relais est étroitement dépendant des autres ressources, en particulier les aides des communes, par nature très inégales. Cela a bien fonctionné à Liffré et Domloup, un peu moins bien ailleurs. L'an dernier il était tout à fait justifié pour ces raisons d'aider, d'une part les clubs les plus jeunes, Dinard, Montauban, Vezin, ainsi que le nouveau lieu de jeu de La Chapelle des Fougeretz, et d'autre part les clubs de Montgermont et Saint-Jacques, devenus sections du HBE, pour les aider à finaliser leur projet.

L'objectif de la création du HBE était de prolonger l'action du Comité Départemental afin de pérenniser des clubs, issus de sa politique de développement, mais dont les moyens et la taille restaient problématiques. Cette tendance au regroupement qui dépasse les limites communales est d'ailleurs une tendance lourde dans beaucoup de sports. Le démarrage d'une telle structure est toujours difficile, l'effet de mutualisation ne faisant pas tout de suite sentir ses effets. La première subvention de fonctionnement de l'office des sports de la ville de Rennes (qui ne concerne que les joueurs licenciés à Rennes) n'arrivera qu'en 2011. Il était donc tout à fait justifié que le CD détache un animateur, sur une partie des crédits CNDS, pour prolonger cette action, et ainsi aider à cette structuration. La confiance que la DDCSPP a accordée au HBE en 2010 montre que cette politique a porté ses fruits ce dont devrait se féliciter les dirigeants du CD.

Par ailleurs, il faut rappeler que tous les clubs demandeurs ont été aidés et que le montant de l'aide n'a pas dépassé les crédits alloués puisque les cours dispensés jusqu'au 28 avril 2010 par Efflam Castel, couverts sans problème par la subvention CNDS, n'ont coûté que 3131 €, alors qu'au minimum 4000 € étaient affectés à cette opération. Vouloir les refacturer ensuite revient à effectuer

Annexe 5 (2/5)

une double facturation pour la même prestation, ce qui est une opération délictueuse.

On se demande bien d'ailleurs ce qu'il serait fait de cet argent puisqu'aucune autre action prévue dans le plan de développement ne peut lui être opposée. A moins que pour rester honnête le CD35 se décide à rendre au CNDS l'argent non dépensé. Un peu stupide non ?

Faire voter ces facturations par le comité directeur ne les rend pas plus légales, cela rend juste les membres du CD complices de l'opération, même si d'un point de vue pénal seuls le président et le trésorier peuvent être poursuivis.

Dans un régime démocratique, basé dans tous les cas sur un état de droit, la loi s'applique quelque soit le dirigeant. La loi est au-dessus des morales particulières. Ce qui est légal (donc ce qui régit les échanges entre les individus) est ce qui est dans la loi, et non ce que le dirigeant pense étant juste. Chacun a expérimenté des décisions de justice qu'il estime injuste, mais "dura lex, sed lex".

De plus, dans toute reprise d'activité, le repreneur est tenu d'honorer les engagements de son prédécesseur. D'autant qu'au 28 avril 2010, les finances du CD35 étaient extraordinairement florissantes, dans un état encore meilleur que celui qui prévalait avant la présidence d'Alain Glory. Le courrier envoyé récemment à la LBE pour demander une aide afin de régler les problèmes de trésorerie (alors qu'il y a 21000 € sur le compte BNP) confirment cette bonne santé. Si on prend les chiffres annoncés, sans y inclure les factures illicites ou problématiques, la « richesse » du Comité (c'est-à-dire ce qui resterait si on apurait magiquement les créances et les dettes en cours) serait d'au moins 6000 €.

L'autre élément de ce compte-rendu concerne le CNDS 2010. Pascal Aubry feint de ne pas connaître le montant de la subvention demandée par le HBE. Cette demande était de 4651 €. Or Pascal Aubry est intervenu, brutalement, à la DDCSPP pour en demander l'annulation, sans même l'espoir de la faire basculer sur d'autres projets échecs. Il s'agissait bien de faire diminuer le montant global du financement CNDS alloué à la discipline échecs, ce qui est je crois une grande première. Jusque-là les présidents de CD s'étaient efforcés du contraire. Suite à une erreur malencontreuse au sein du service de la jeunesse et des sports cette intervention a presque réussi. Néanmoins il reste que suite à cette intervention il en est résulté un manque à gagner de 651 € qu'il me semble légitime de réclamer au Comité Départemental (ou à son président). Cette intervention, mise en relation avec le chapitre précédent, ne manque pas de sel. On a en effet un président qui d'un côté intervient pour demander l'annulation d'une subvention à un club, tout en lui facturant par ailleurs des prestations indues. Ce n'est pas très logique, quand on a des créances il vaut mieux s'assurer que son débiteur est solvable ! A moins que l'objectif ne soit pas de récupérer cet argent, mais simplement d'essayer de faire disparaître un club qui déplaît. Là aussi c'est une grande première, les différents présidents s'étant toujours efforcés au contraire de soutenir également tous les clubs.

Il faut rappeler comment fonctionne le CNDS pour comprendre l'impasse dans laquelle s'est mis le nouveau président du CD dans ce dossier. Les crédits CNDS sont alloués sur dossiers selon des objectifs définis au niveau national et régional. Même si une certaine souplesse a longtemps existé nous avons été prévenus cette année, et nous avons prévenus les présidents de clubs, que les modalités de sélection avaient changé. En effet, désormais tous les dossiers passent d'abord dans des commissions thématiques (il y en a 5) qui décident du financement des projets qui satisfont les objectifs de la commission. Dans le 35, 300 000 € ont été affectés à ces opérations, tous sports confondus. Les autres projets sont vus en table ronde par discipline, 150 000 € leur étaient affectés. Aussi, lorsque nous sommes allés, au nom du comité, à la réunion avec un représentant de la DDCSPP, il nous a été d'abord annoncé que les 2 projets du HBE avaient été pris en compte par une commission (la commission quartiers sensibles,) et que en conséquence ON N'EN DISCUTAIT PAS. Il nous a été demandé ensuite de classer par ordre de priorité les 6 projets restants. Il nous a semblé le plus cohérent de les classer en fonction des objectifs du plan de développement, ce qui a conduit à mettre le projet de Vezin en premier (c'est de toute façon aussi la plus petite et la plus récente structure et donc celle ayant le plus besoin de financement pour se développer). Nous avons classé 3 autres projets, notre interlocuteur nous ayant informé qu'il était tout à fait inutile d'aller au-delà. Nous avons quitté la réunion sans connaître le montant des aides accordées. Le reste évidemment ne dépendait absolument pas de nous.

Annexe 5 (3/5)

La morale de cette histoire c'est que l'état souhaite que ces crédits CNDS servent prioritairement dans des projets de cohésion sociale, il faudra bien s'y faire, nous en avons informé les présidents mais j'ai l'impression que nous n'avons pas véritablement été écoutés.

Sans doute est-il nécessaire de revenir un peu sur l'histoire récente. Le mode de transition, que l'on peut qualifier de brutal, choisi par nos nouveaux dirigeants, ne laissait pas vraiment de possibilité d'une transition en douceur. Je rappelle que j'avais proposé que le passage du pouvoir (de nouvelles élections) aient lieu à la rentrée de septembre afin de permettre une transition plus normale, mais cela m'a été sèchement refusé. Devant les premières décisions prises (mon éviction de l'open sans raison apparente, sinon une soi-disant incompatibilité d'humeur avec un mystérieux membre du comité d'organisation, et en totale contradiction avec les promesses électorales, notamment celles de Dominique Ruhlmann) et l'évidente agressivité hors norme dont nous avons fait l'objet dès les premiers échanges, nous avons décidé, avec Alain Glory, de nous mettre momentanément en retrait de la vie du CD en attendant que la raison revienne. C'était, au vu des circonstances, la position la plus bienveillante que nous pouvions avoir à l'égard de la nouvelle direction. Il a été proposé aux autres membres du comité directeur du HBE, qui l'auraient souhaité, de participer aux commissions du CD35 mais aucun, en toute indépendance, ne l'a voulu. On aurait pu penser que, en conformité avec les déclarations électorales, la nouvelle direction tire un trait sur le passé, puisqu'elle voulait cette rupture, et redémarre sur ses propres bases. Rappelons encore une fois que la situation financière, exceptionnellement saine, permettait cela. Mais au-delà des grandes déclarations sur plus de démocratie et la volonté de faire travailler tout le monde ensemble, le masque est vite tombé.

Comme aucune des petites polémiques initiées par la nouvelle direction ne prenait, comme par hasard Dominique Ruhlmann a retrouvé au fin fond du web un ancien site du CD35 oublié de tous et que personne ne regardait plus. Merci au passage de s'intéresser au travail que j'ai pu accomplir durant 10 ans comme webmaster des sites successifs du CD35 (3 sites construits) au service de tous. Manifestement personne n'a pensé à m'en remercier. Durant ce temps, j'ai rendu compte fidèlement (pour autant que j'étais informé) des événements échiqués du département en toute neutralité. Jamais ces sites n'ont servi à démarrer une quelconque polémique, ni à stigmatiser quiconque. On voit que les temps ont bien changé. Comme la polémique ne prenait pas, une petite manipulation, venue on ne sait d'où, permettait de justifier la mise en place d'un arsenal répressif, complément indispensable bien sûr à la politique menée. Vous savez maintenant, que si vous avez un site sur echecs35.fr, une arme de destruction massive est au-dessus de vos têtes puisqu'il suffira de déplaire pour se voir couper l'accès. L'accès au site a miraculeusement disparu une fois l'objectif atteint.

J'ai aussi lu une suggestion de création d'une charte conditionnant le droit de disposer d'un site sur echecs35.fr à l'allégeance à la direction du CD35, dans la droite ligne des régimes autocratiques. Cela signifie clairement l'interdiction de toute critique. Le simple fait de l'avoir imaginé est signe d'une grande dérive de pensée et d'abandon de toute ambition démocratique. En effet un des principes de base du droit des démocraties est l'adaptation de la sanction et de la faute. Associer un droit d'accès au site echecs35.fr à l'attitude envers la direction du CD, c'est comme si on enlevait le permis de conduire à quelqu'un coupable d'atteinte à l'image du chef de l'état. Il existe des chartes d'usage de sites Web. Ces chartes (qui prévoient les droits et les devoirs de chacun : hébergés et hébergeurs) ne concernent que le respect de la légalité quand au contenu de ces sites et dans les temps actuels ce serait plutôt une charte des devoirs de la direction envers les clubs qui serait d'actualité. Je dois ajouter que le fait que le HBE ait payé sa quote-part du fonctionnement du site vaut contrat implicite de prestation. Toute interruption serait un manquement à ce contrat et donc à la parole donnée, mais que vaut aujourd'hui cette parole ?

Par ailleurs ce compte-rendu du comité directeur est un tissu d'allégations douteuses que je vais passer en revue :

- Open international : Gazelec n'a pas payé une facture du CD35 (facile à vérifier dans la compta) mais une facture de la Sodexo. Il est en effet interdit de reverser une subvention

Annexe 5 (4/5)

publique à une autre association sans convention préalable notifiée dans la demande de subvention. Il est évident que la dénonciation de l'accord tacite entre le CD35 et RBE sur l'open pose problème quand à l'utilisation de cette subvention.

- La location de la salle de l'open en 2009 a couté 700 € (et non 800). Le prix réel demandé par la Sodexo était de 2100 € (porté en dépenses) ramené à 700 € au titre d'une aide à la manifestation . Le reste, 1400 €, a donc été porté en recettes de sponsoring (en plus des 500 € de la BNP, cela fait 1900 €).
- Le stage de préparation au Bretagne jeunes : une demande de subvention a bien été rédigée. Je l'ai moi-même déposée au CDOS dans les délais.
- La déclaration URSSAF de Philippe Lepère faisait partie des choses à faire par la nouvelle équipe. Le bulletin de salaire est édité une fois le service fait. Encore une fois le mode de transition choisi par celle-ci laissait forcément des zones d'ombres.
- Les accords avec les établissements scolaires cités dans le compte-rendu ont été faits en toute transparence avec ces établissements, je ne vois donc pas ce qu'il y a à y redire. A ce jour, rien n'est prévu pour l'année prochaine entre le HBE et ces établissements, contrairement à ce que la formulation, maladroite sans doute, du CR le laisse penser.
- En ce qui concerne les ateliers des écoles des Clôteaux et de Villeneuve, Philippe Lepère avait, fin avril, prévenu le nouveau président du CD35 qu'en raison d'un nouvel engagement professionnel incompatible il ne pourrait plus assurer ces ateliers. Voyant que le CD semblait se désintéresser de ces ateliers, puisque ne donnant pas signe de vie, le HBE a proposé à la Ville de Rennes, de les reprendre à son compte afin d'assurer la continuité du service. Il ne semble pas y avoir de scandale à ce qu'un atelier scolaire soit repris par le club le plus proche. Le CD a fini par s'émouvoir de la situation 1 mois et demi après (mi-mai).
- Les trois décisions actées par le Comité directeur du CD35 concernant le scolaire sont des abus de pouvoir caractérisés. Elles ne peuvent concerner que les interventions faites à l'initiative du CD et en aucun cas celles concernant des accords entre clubs et établissements. En particulier quand la ville de Rennes délègue un atelier à un club la seule convention qui ait du sens est celle entre cette association et la ville. Et bizarrement pourquoi ne citer que la ville de Rennes dans ces décisions (pourquoi pas Liffré ?). Le principe de subsidiarité est un grand principe des sociétés démocratiques. Le niveau supérieur ne se préoccupe que de ce qui ne peut pas être traité au niveau inférieur. C'est aussi un des principes de la FFE. Contrairement aux sociétés totalitaires où le centre régit tout. Je rappelle aussi que la situation normale d'un licencié est de payer une cotisation club. S'il arrive parfois pour les compétitions scolaires que la licence soit prise sans cette cotisation club, cela ne peut être érigé en règle. L'objectif est bien de faire venir les joueurs dans les clubs. Personnellement je ne trouve aucun scandale à ce que des jeunes d'un établissement privé du centre ville, issus très majoritairement de classes sociales moyennes ou supérieures, payent le même prix (c'est-à-dire pas moins cher) que des jeunes d'une banlieue classée zone urbaine sensible.
- En subliminal, je crois comprendre que l'on me reproche la « perte » de feuilles de parties. J'avais en effet demandé à Christian Bleuzen, lors du championnat de Bretagne jeunes, de m'avancer des feuilles de parties pour l'open. Si je les avais encore fin juin c'est simplement que personne ne me les avait demandées et que je les avais franchement oubliées dans un fond de placard ayant, suite à l'ordre intimé par le CD35 de m'arrêter de m'occuper de l'open, éliminé de mes pensées toute préoccupation à ce sujet. Elles ont été remises à Hervé Huard, je n'ai pas une âme de collectionneur.
- Comme indiqué dans le CR de l'AG du 25 mars un budget prévisionnel a bien été présenté à l'AG, mais bien sûr la nouvelle équipe a tout à fait le droit d'en présenter un autre.
- On ne peut passer sous silence le traitement infligé au salarié du Comité, Efflam Castel. Les membres du comité directeur on vu passer un courrier reprochant à Efflam un comportement qui a déplu au président, mais se situant tout à fait en dehors de ses heures de travail. Ce type de comportement patronal est très clairement qualifié de harcèlement moral par la

Annexe 5 (5/5)

jurisprudence du droit du travail et a déjà provoqué la condamnation de plusieurs patrons. Pascal Aubry a été pris à espionner Efflam sur son lieu de travail sans se montrer, avant de s'enfuir piteusement quand il a eu peur d'être reconnu, ce qui pour le moins manque sérieusement d'élégance. Le compte-rendu du CD cité plus haut dénigre encore Efflam de façon tout à fait scandaleuse. Faut-il encore préciser qu'il n'a toujours pas été payé de ses salaires de juin, juillet et août. Quand on gagne moins de 500 € par mois vous pouvez comprendre ce que signifie de recevoir son salaire en retard. Tout ceci a finalement conduit Efflam à donner sa démission d'un travail qu'il ne pouvait plus effectuer de façon normale. Il faut ajouter que, de l'avis de l'ensemble de nos interlocuteurs, Efflam a donné toute satisfaction partout où il est intervenu et ont souhaité le retrouver l'année suivante.

Que faut-il conclure de cela ?

D'évidence les proclamations pré-électorales vers plus de démocratie sont sérieusement contredites. Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire on ne peut manquer de voir dans cette gouvernance tous les éléments de construction des sociétés totalitaires (le 20ème siècle nous en a malheureusement donné trop d'exemples). Certes il y manquera toujours une police pour les opérations de basse œuvres, d'où l'importance de trouver des outils répressifs tel que le chantage portant sur le site echees35.fr. Je ne doute pas qu'ils sauront en inventer d'autres pour éliminer toute critique.

Cette gouvernance se fait au nom des clubs du 35. A vous de voir si cela est en phase avec la pensée humaniste et démocratique qui devrait nous guider.

Le côté positif c'est que l'histoire nous enseigne que les dictatures ne durent que le temps que ceux qui ont été abusés se rendent compte qu'ils n'en tireront aucun bénéfice. Le côté négatif c'est que cela laisse généralement un tas de ruine.

En l'occurrence je crains que cela ne décourage de nombreux joueurs et dirigeants de continuer à s'investir. Et je soupçonne que cela ne déplairait pas à certains.

Pour ma part je pense toujours que le HBE ne se développera que si les autres clubs restent fort et qu'en conséquence le sport échiquéen soit attractif pour les jeunes. Ce qui suppose que nous donnions une image irréprochable quand à l'esprit sportif qui devrait nous animer.